



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes de la F.F.S.A.

31^e RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA

17 et 18 JUIN 2022

**Coupe de France des rallyes 2022 coefficient 3
Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2022**

Avec le concours du

Département de la Haute-Savoie



et de

L'ensemble des communes traversées

31^e RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du visa FFSA et de La Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
Ouverture des engagements :	Lundi 09 mai 2022 sur le site de LC Chrono.com
Clôture des engagements :	Samedi 04 juin 2022
Road Book à télécharger :	Sur le site de l'ASA74 et du Racing Team du Pays Rochois le 08 juin 2022
Vérification des documents et des voitures :	Vendredi 17 juin 2022 de 8h00 à 13h00 URBAN KART'IN 389, rue Ingénieur Sansoube - 74800 LA ROCHE SUR FORON
Parc fermé, après vérifications techniques :	ROCHEXPO - Plateau du Haut
1 ^{ère} réunion des Commissaires sportifs :	Vendredi 17 juin 2022 à 14h00 - ROCHEXPO 1, place de Stockach - 74800 LA ROCHE SUR FORON
Briefing des véhicules encadrants et VHRS / VMRS	Vendredi 17 juin 2022 à 11h00 et 11h30 - PC à ROCHEXPO
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 17 juin 2022 à 15h00 - ROCHEXPO et sur le site : asa74.com + FB
Départ de la 1 ^{ère} étape :	Vendredi 17 juin 2022 à 16h35 - ROCHEXPO
Arrivée de la 1 ^{ère} étape :	Vendredi 17 juin 2022 à 22h19 - ROCHEXPO
Horaire des classements de la 1 ^{ère} étape :	Après la dernière voiture rentrée au parc à 23h00
Ordres et heure de départ de la 2 ^{ème} étape :	Le vendredi 17 juin 2022 à partir de 23h55
Départ de la 2 ^{ème} étape :	Samedi 18 juin 2021 à 08h50 - ROCHEXPO
Arrivée du rallye :	Samedi 18 juin 2022 à 20h51 - ROCHEXPO
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Vérifications finales :	Samedi 18 juin 2022 dès l'arrivée du rallye
Le dimanche 19 juin :	La Station du Môle – 161, avenue de la Libération – 74800 La Roche sur Foron (74€ / l'heure)
Remise des prix :	Sur le podium à l'arrivée du rallye

Tableau d'affichage : Du début du rallye et jusqu'à la fin : **ROCHEXPO**
1, place de Stockach - 74800 LA ROCHE SUR FORON

ARTICLE 1 P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **74** en qualité d'organisateur administratif et l'association **Racing Team du Pays Rochois** en qualité d'organisateur technique, organisent **les 17 et 18 juin 2022** un rallye national automobile dénommé :

31^e RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : **327** en date du **02 mai 2022** et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : **N12** en date du **31 mars 2022**

Comité d'Organisation

Le Président et les membres du Comité Directeur de l'ASA 74 et du Racing Team du Pays Rochois.

Permanence du Rallye :

Maison des Sociétés - 287, rue Jean Jaurès - 74800 LA ROCHE SUR FORON du vendredi 17 juin 2022 au samedi 18 juin 2022

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA 74 et sur le site du Racing Team du Pays Rochois.

Le road book sera à télécharger par les équipages sur ces sites à partir du mercredi 08 juin 2022.

Observateur de la Ligue Rhône-Alpes : M. Bruno MUSELLI - Licence N° 2403

Conducteur : M. Thierry VAILLY - Licence N° 48110

1.1 P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :	Président	VEYRET Emmanuel	1316
	Membre	FAURE Marie-Noëlle	20376
	Membre	AGOSTINHO Armand	12775
	Secrétaire - Modernes	CELLE Martine	196664
	Secrétaire - VHC + VHRS/VMRS	BESANCON Monique	9682
Directeur de course Général	au PC	HERTIER Thierry	1713
Adjoint Directeur de Course + VHC et VHRS	au PC + VHC/VHRS/VMRS	VERNET Daniel	147321
Adjoint à la Direction de Course	au PC + Rallye 2	BERTON Daniel	1621
Adjoint à la Direction de Course	Stagiaire au PC	TRAMONT Emilie	179234
Directeur de Course + Distribution des listes	Véhicule Tricolore	GAGNAIRE Patrick	3062
Conducteur		PETTEX-MUFFAT Michel	3307
Responsable	Véhicule Damiers	OTTERMATT René	11711
Adjointe (Commissaire Sportif)		OTTERMATT Eliane	11713
Commissaire Sportif	Véhicule Autorité 1	SAILLET Patrick	5038
Adjoint		PELLIER Yannick	183503
Directeur de Course	Véhicule Autorité 2	FRISON Réjean	165797
Adjoint		VINCENT Cyrille	179369
Directeur de Course - Le Salève	ES N° 1 - 3	HABOUZIT Marc	7145
Adjointe		HABOUZIT Christelle	128356
Chrono DES		GAGNAIRE Yvan	27680
Directeur de Course - Les Bornes	ES N° 2 - 5 - 8	FABRE Thierry	86560
Adjoint		LUSSIANA Maxime	233332
Chrono DES		BONNET Carmen	7787
Directeur de Course - Pers-Jussy	ES N° 4 - 7 - 10	BENOIT Laurent	46771
Adjoint		COLOMB Pierre-Alain	153833
Chrono DES		TYSSANDIER Sandrine	188581
Directeur de Course - Thorens	ES N° 6 - 9	HABOUZIT Marc	7145
Adjointe		HABOUZIT Christelle	128356
Chrono DES		GAGNAIRE Yvan	27680
Pilote Véhicule 0 VHC		DUBOULOZ Mathias	320787
Copilote		MARZIN Angèle	En cours
Pilote Véhicule 0 Moderne		GUEBEY Georges	34585
Copilote		FEULLIET Rémy	39020
Conducteur Véhicule 0 VHRS		BERSET Christophe	319278
Passager		CAZE Corinne	247499
Conducteur Véhicule 00		CHIODEGA Jean-Pierre	233330
Passagers	Directeurs de Course	BENOIT Laurent le vendredi 17/06 MOCELLIN Denis le samedi 18/06	46771 3310
Conducteur Véhicule 000 B		NICOLIER Bertrand	254363
Passagers	Directeurs de Course	COLOMB P. A. le vendredi 17/06 VAILLANT Nathalie le samedi 18/06	153833 220119
Conducteur Véhicule 000 A		MAULET Bertrand	319627
Passager	Directeur de Course	GIBILY Christian	3302
Commissaire Technique	Responsable + Rallye 2	RANCON Jean-Marc	14085
Commissaire Technique	Adjoint au VHC - VHRS/VMRS	CARRE Jean-Claude	13049
Commissaire Technique	Adjoint	SANDELION Georges	245840
Commissaire Technique	Adjoint	BOSSEAU Yannick	223616
Commissaire Technique	Adjoint	CASSET Bernard	56047
Commissaire Technique	Adjoint	BILLOUD Alain	13082
Relation concurrents	Responsable	PERRIN Nathalie	1716
Relation concurrents		MUGNIER Jocelyne	23843
Relation concurrents	Stagiaire	MALORON Christelle	26721
Relation concurrents + VHC		MOREL Georges	11762
Vérifications Administratives	Directeur de Course	COLOMB Pierre-Alain	153833
Juge de Faits 1 - Parc d'Assistance + Publicités		VERRIERE Fernand	6123
Adjoint		MAILLET Jean-Paul	227350
Juge de Faits 2 - Parc d'Assistance + Publicités		GROROD Janine	8988
Adjointe		MORANGE Corinne	221524
Véhicules Promos	Responsable	REDON Kévin	259005
Commissaires	Responsable	SERMONDADAZ Carine	5969
Radios	Responsable	CONCEPT'COM	-
Relations Presse + Remise des prix	Responsable	CAZE Corinne	247499
Informatique - Classements + Tracking	Responsable	LC CHRONO	44257
Speaker		GAVARD Philippe	31312
Info Sono - Devant les VHC		VIGNAND Guy	11206
Adjoint		REVEL Gilbert	208706
Info Sono - Devant les Promos		MERMET Gilbert	34846
Adjoint		CARRAS Claude	178649

1.2 P ELIGIBILITE

Le 31e Rallye National Des Bornes - PEA compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 3
Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2022
Le Michelin Trophée ALPS Suisse

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur les sites internet de l'ASA74 et du Racing Team du pays Rochois. **Les deux membres de l'équipage seront obligatoirement présents lors des vérifications administratives avec les permis de conduire et les licences.**

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le vendredi 17 juin de 8h00 à 13h00 à : URBAN KART'IN - 389, rue Ingénieur Sansoube - 74800 LA ROCHE SUR FORON.

Après vérifications, mise en parc **obligatoire** à ROCHEXPO - 1, Place de Stockach 74800 LA ROCHE SUR FORON.

1.3.3. « Les trois fiches covid pour le pilote, le copilote et le véhicule remises lors des reconnaissances. Ou s'il y a lieu, l'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les sous vêtements ignifugés (haut et bas) ainsi que les chaussettes, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires, lors des vérifications techniques »

ARTICLE 2 P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P. Toute personne qui désire participer au **31^{ème} Rallye National des Bornes** doit adresser sa demande d'engagement et la fiche de renseignements dûment complétées avant le **samedi 04 juin 2022** à minuit (cachet de la Poste faisant foi) uniquement à l'adresse suivante : **RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS – BP 20123 – 74804 LA ROCHE SUR FORON CEDEX**

3.1.10 P. Le nombre des engagés est fixé à **110** (cent dix) voitures maximum ou plus s'il y a moins de concurrents en VHC/VHRS/VMRS sans dépasser 150 voitures pour l'ensemble des rallyes.

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs à : **500 € + 50€ pour la balise GPS imposée par la préfecture = 550€**

Sans la publicité facultative des organisateurs à : **1000 € + 50€ pour la balise GPS imposée par la préfecture = 1050€**

Le droit d'engagement est à régler sur le site LC Chrono et uniquement par Virement Bancaire

Le système de chronométrage impliquera l'installation d'une balise GPS dans le véhicule. Le jour des reconnaissances **une caution de 200 €** vous sera demandée **uniquement par chèque** à l'ordre de **CHRONO CONSULT.**

La balise GPS de géolocalisation devra être utilisée lors des reconnaissances et pour toute la durée de celles-ci.

La balise GPS devra être restituée à la fin des reconnaissances afin d'être rechargée pour le rallye.

Elle sera également utilisée pour toute la durée du rallye. Seuls les équipages qui reconnaissent uniquement le jeudi 16 juin pourront garder la balise jusqu'à la fin du rallye. **ATTENTION de ne pas l'oublier le jour du rallye !**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

1^{er} : VHC - **2^{ème}** : Moderne - **3^{ème}** : VHRS/VMRS. (Reclassement des VHC et des Modernes pour le départ de la 2^{ème} étape).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc prévu, situé sur le parking de Rochexpo rue des Centaures.

1 seul autocollant pour 1 véhicule d'assistance par voiture de course.

L'emplacement de l'assistance pour une voiture de course n'excédera pas 4 places de parking maximum.

L'autocollant d'assistance **doit être collé** sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule en haut côté conducteur.

Aucun autre véhicule ne sera admis sur le parc d'assistance sous peine de sanction établie par les juges de faits. Vous pouvez ranger vos véhicules sur le parking visiteurs (non surveillé) rue des Combattants d'Afrique du Nord.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celui de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- **De disposer, sous la partie mécanique de chaque voiture d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâches dans les parcs est de 200 €.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1. P Identifications des voitures

Conforme au Règlement Standard Rallyes FFSA

5.2. P Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif lors des reconnaissances.

ARTICLE 6 P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 31^e Rallye National des Bornes représente un parcours de **289,450 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **5 sections**.

Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **109,400 km**.

1^{ère} étape : Vendredi 17 juin 2022 :

ES N° 1 - 3	:	LE SALEVE	14,500 km
ES N° 2	:	LES BORNES version courte	5,300 km

2^{ème} étape : Samedi 18 juin 2022 :

ES N° 4 - 7 - 10	:	PERS-JUSSY	9,900 km
ES N° 5 - 8	:	LES BORNES version longue	8,600 km
ES N° 6 - 9	:	THORENS	14,100 km

6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.6 P. Les reconnaissances sont autorisées :

Attention ! Pour l'ES Le Salève les reconnaissances auront lieu durant les trois jours, **uniquement de 8h00 à 13h00**.

Le samedi 11 juin 2022 de 8h à 19h et/ou le dimanche 12 juin 2022 de 8h à 19h et/ou le jeudi 16 juin 2022 de 8h à 19h.

Pour le jeudi 16 juin les pré-vérifications (permis et licence de l'équipage) se feront uniquement de 8h00 à 12h00.

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. Tout retour en arrière, tout fractionnement ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Pour certaines ES un bouclage pourra être autorisé par l'organisateur. Renseignez-vous le jour des reconnaissances.

Aucune dérogation pour les reconnaissances ne pourra être accordée.

ATTENTION :

Le road book sera à télécharger depuis le site de l'ASA74 et du Racing Team du Pays Rochois dès le 08 juin 2022.

ARTICLE 7 P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2.11 P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble Fluo avec Fonction
- Chefs de poste : Chasuble Fluo avec Fonction

La couleur des chasubles est conforme aux R.T.S.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON - RALLYE2 :

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA

7.5.1 P. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

7.5.17.3 Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales, sont uniquement à la disposition de la Direction de Course dans le but, si nécessaire, de libérer la route.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées ou tombées en panne, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et au **règlement de la Coupe de France des rallyes 2022.**

ARTICLE 10 P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

Il n'y aura pas de prix en numéraires. Seules les coupes seront attribuées.

GENERAL		FEMININ	
1 ^{er}	2 Coupes	1 ^{ère}	2 Coupes
2 ^{ème}	2 Coupes	1 ^{ère} et 2 ^{ème} si + de 4	2 Coupes
3 ^{ème}	2 Coupes	3 ^{ème} si + de 6 partantes	2 Coupes

CLASSE	Jusqu'à 4 inclus
1 ^{er}	2 Coupes
1 ^{er} et 2 ^{ème} si + de 5	2 Coupes
3 ^{ème} si + de 10	2 Coupes
4 ^{ème} si + de 15	2 Coupes

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

! Sous peine d'exclusion, ne sortez pas votre voiture du parc fermé sans y être autorisé !

La remise des prix se déroulera le samedi 18 juin 2022 à l'arrivée du rallye.

Tous les équipages à l'arrivée seront récompensés.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera remis ou envoyé.
Il sera disponible sur le site de l'ASA 74 et du Racing Team du Pays Rochois.

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités de toutes les communes traversées par le Rallye que l'ASA 74 et le Racing Team du pays Rochois ont pu encore organiser cette année les :

31^{ème} Rallye National des Bornes Moderne
26^{ème} Rallye National des Bornes des Véhicules Historiques de Compétition
4^{ème} Rallye National des Bornes des VHRS / VMRS
Michelin Trophée Alps Suisse

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

Aucune dérogation ne sera accordée

Reconnaisances autorisées.

Le Samedi 11 juin 2022 et/ou le Dimanche 12 juin 2022 et/ou le jeudi 16 juin 2022 de 8h00 à 19h00.

Attention ! Pour l'ES Le Salève les reconnaissances auront lieu uniquement de 8h00 à 13h00.

Pré vérifications administratives (licence et permis de conduire de l'équipage)

URBAN KART'IN - 389 rue Ingénieur Sansoube - 74800 La Roche sur Foron

Le samedi 11 juin et le dimanche 12 juin uniquement de 8h00 à 15h00

Remise de la balise GPS imposée pour les reconnaissances et pour la durée du rallye.

Chèque de caution 200€ à l'ordre de CHRONO CONSULT à remettre le jour des recos.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1)

En plus de la balise GPS imposée, de nombreux contrôles (radars) peuvent être effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est également demandé :

⇒ De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement,

⇒ Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.

⇒ De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie et votre sens du civisme.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable Rallye National des Bornes 2022.